Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 21 Ramadan 1443
22 Avril 2022

N° 48

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **996**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **998**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1000**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1001**
Avis aux créanciers..... **1005**
Convocations
Sociétés anonymes **1005**
Autres sociétés **1010**
Divers
Avis au public..... **1010**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice

Augmentation de capital

SOCIETE CHAABANE ET CIE

SA au capital de 19 000 000 Dinars

84 rue 8600 La Charguia I - 2035 Tunis

(En application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales)

IU : 0003948K

La société a pour objet : les travaux publics et extraction des produits de carrières et son transport.

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la constitution définitive.

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires. Le droit de participer à l'assemblée est subordonné à l'inscription des actions dans les registres de la société 8 jours au moins avant l'assemblée.

Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égale au nombre d'actions qu'il détient

Les assemblées générales ordinaires ne se composent que des actionnaires qui possèdent au moins une action.

Répartition des résultats :

- Réserve légal : 5 % des bénéfices nets majorés ou minorés des résultats reportés.

- Sur l'excédent disponible, l'assemblée générale peut effectuer le prélèvement de toutes sommes soit pour être reportées à nouveau soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves ;

- Le solde sera effectué par décision de l'assemblée générale ordinaire.

- Le boni de liquidation sera réparti sur les actionnaires (en cas de liquidation).

Aux termes du PV de l'AGE tenue le 24 mars 2022 il a été décidé d'augmenter le capital de 19 000 000 dinars à 25 000 000 dinars et ce par la création de 600 000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et d'une valeur globale de 6 000 000 dinars et ce par l'incorporation du compte courant actionnaire de monsieur Nouri Chaabane avec suppression du droit préférentiel de souscription pour les autres actionnaires au profit de ce dernier.

Le dépôt a été effectué au registre national des entreprises le 14 avril 2022 sous le numéro AC01452022.

Le délai de souscription est fixé à 15 jours â compter de la date de la publication de cette notice au JORT avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du dit délai.

2022X00480SANB2

HAIFA POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INVESTISSEMENT

Société anonyme

Au capital de 4.493.500 DT

Siège social : Immeuble Mirmar, Busines city, Bloc B, Bureau 4.3, Centre Urbain Nord, Tunis

I.U : 1605717B

1- Assemblée Générale Extraordinaire :

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire datée du 26 Mars 2022, enregistré à la recette des finances du premier bureau rue de Syrie, Tunis le 8/4/2021, sous le n°22501642, quittance n°3067, dont une copie déposée au registre national des entreprises le 11/4/2022 sous le n°AC03422022, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité :

- Approbation des procédures et des délais de convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

- Augmentation du capital social de la société de 4.493.500 DT pour le ramener à 5.993.500 DT, et ce en deux étapes à souscrire en numéraire par l'émission de 150.000 actions de valeur nominale 10 DT.

- Les pouvoirs sont accordés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les procédures de publication et de dépôt.

2- Assemblée Générale Ordinaire :

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire datée du 26 Mars 2022, enregistré à la recette des finances Charguia, Tunis le 6/4/2022, sous le n°22702728, quittance n°M053539, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité :

- Approbation des procédures et des délais de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2021.

- Quitus aux administrateurs et au directeur général pour la gestion de l'exercice 2021

- Fixation des jetons de présence des administrateurs pour la gestion 2021

- Fixation de l'indemnité à octroyer au président du conseil d'administration pour la gestion 2021

- Election des membres du conseil d'administration pour le mandat 2022-2023-2024, par le renouvellement du mandat de Mme et Mrs : Mohamed Faouzi Drissi, Association Développement et Investissement Jendouba 2050, Nawel Hmissi, Torki Abidi, Ma santé+, Noureddine Ghariani, Hakim Selmi, Samir Akermi et Faouzi Yahyaoui

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Alpha consulting représenté par Mr Ali Khelifi pour la gestion 2022-2023-2024.

- Les pouvoirs sont accordés au représentant légal de la société ou son mandataire pour effectuer les procédures de publication et de dépôt.

3- Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire et conformément au procès-verbal du conseil d'administration daté du 26 Mars 2022, enregistré à la recette des finances Charguia, Tunis le 6/4/2022 sous le n°22802727, Quittance n°M053534, Monsieur Mohamed Faouzi Drissi est désigné Président du conseil d'administration de la société pour son mandat.

2022400902SANB2

Nomination du Président Directeur Général

COMPAGNIE MONASTIRIENNE IMMOBILIERE & TOURISTIQUE

S.A au capital de : 9 100 000 dinars

Siège social : 15 Rue 1er Juin Tunis

Identifiant unique : 0009097R

Suivant procès verbal du conseil d'administration en date du 30 décembre 2021 enregistré à la recette des finances de Monastir, le 23 Mars 2022, sous le numéro 22801706, quittance numéro M021049, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 01 Avril 2022, sous le n°202222853, les administrateurs ont nommé pour l'exercice 2021, Monsieur Hatem Hamza en tant que Président Directeur Général, avec tous les pouvoirs.

2022400979SANB2

«AFRIQUE ASSISTANCE»

Société anonyme

Capital social : 1.000.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble El Tamêyouze - 4ème étage - Centre Urbain du Nord 1082 Tunis

Identifiant unique : 0341597P

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24/6/2021 enregistré à la Recette des finances El Charguia-Tunis le 24/9/2021 sous le Qn°M91929 En°21707828.

- Adoption des Statuts mis à jour ;

- Dissociation entre les fonctions du président du conseil d'administration et celles du directeur général.

Suivant un procès verbal du conseil d'administration du 26/5/2021 enregistré à la Recette des finances El Charguia - Tunis le 31/01/2022 sous Qn°M017680 En°22800799

- Les administrateurs ont nommé M. Souheil Ben Halima en qualité de Vice-Président.

Un exemplaire de chaque P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 4/3/2022 et publié le 8/3/2022 sous B.O.R.N.E n°49 et annonce n°202215080.

2022400984SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société BUSINESS ENERGY COMPANY

SARL au capital de 5000 dt

Rue Lac Huron appartement A6 Les Berges du Lac 1 - 1053 Tunis

IU : 11241108E

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 6 décembre 2021 enregistré à la recette des finances du Lac1 sous le numéro 21709583 en date du 20 décembre 2021 quittance n° M090225 il a été décidé de changer la dénomination sociale de la société comme suit :

Ancienne : Société BUSINESS ENERGY COMPANY

Nouvelle : Société ATTAWD

Suivant Certificat de réservation d'une dénomination du registre national des entreprises n° 2022162751474 du 3 Janvier 2022.

2022T00418SRLB2

UNIVERSITE LIBRE DU SUD

SARL au capital de 10.000 dinars

Siège social : Avenue 05 Août Immeuble Kammoun 3002 Sfax

MF : 0418435R

En vertu des décisions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 mars 2001, tel qu'enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax en date du 19 mars 2001 registre A6 série 38 colonne 239 et dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises en date du 13 avril 2022 dossier n°202226465, il a été décidé ce qui suit :

1. Approbation des comptes de la société des exercices 1997, 1998, 1999 et 2000 et quitus a été donné au gérant.

2. Autorisation des associés à vendre des parts sociales à de nouveaux associés et admission de nouveaux associés dans la société.

3. Modification des statuts de la société.

4. Pouvoirs pour formalités.

2022X00483SRLB2

Renouvellement du mandat de la Gérante

Dépôt des états financiers

Société Tunisienne de Collecte de lait

S.A.R.L au capital de 4.000.000,000 D

Siège social : 5, route de l'hôpital militaire (1005) Bab Saâdoun - Tunis

Identifiant unique : 0893115A

CN.S.S. : 21161356

En vertu du procès- verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 février 2022, enregistré à la recette des finances de la rue d'Autriche - Tunis - le 15 mars 2022 sous le n°22701136 - Quittance n°23609, l'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler le mandat de la Gérante, Madame Mejda Dimassi, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports des Commissaires aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2021, ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises de Tunis le 24/3/2022 et le 25/3/2022 respectivement sous les numéros n°202220737 et n°202221164.

2022400988SRLB2

Renouvellement du mandat de la Gérante

Dépôt des états financiers

Société de Collecte de lait

S.A.R.L au capital de 1.200.000,000 D

Siège social : 5, route de l'hôpital militaire (1005) Bab Saâdoun - Tunis

Identifiant unique : 0850449L

CNSS : 27039758

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 février 2022, enregistré à la Recette des Finances de la rue d'Autriche - Tunis - le 15 mars 2022 sous le n°22701137 - Quittance n°23610, l'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler le mandat de la Gérante, Madame Mejda Dimassi pour une durée devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports des Commissaires aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2021, ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises de Tunis le 24/3/2022 et le 25/3/2022 respectivement sous les numéros n°202220731 et n°202221165.

2022400989SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 5/4/2022, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 7/4/2022 Quittance n°M030692. M. Karoui Slim demeurant 07 rue Scipion Bizerte a cédé à la société KENLENS SARL en cours de constitution sise au siège social du 04 rue Habib Thameur Bizerte représentée par sa gérante Mme. Saidi hanene demeurant au 40 cité el Ferdaous Ain Meriem Bizerte, la totalité du fonds de commerce sis au 04 rue Habib Thameur Bizerte avec ses éléments corporels et incorporels.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 14/4/2022.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'avocat Maître Karmous Riadh demeurant 10, Rue Habib Thameur Bizerte dans le délai des 20 jours qui suivent la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2022T00419FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Sami Mohsni le 6/4/2022, enregistré à la recette des finances de Denden le 12/4/2022 quittance n°M029436 enregistrement n°00124010, Mme Sonia Galmani a cédé à M Monji Laabidi la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels de la salle au 6 rue Assad Ibn Fourat Denden. Les oppositions éventuelles doivent être déposées auprès du rédacteur de cet acte dont le cabinet est sis au 18 rue de Marseille Tunis dans les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux le Quotidien et Alchourouk le 15/4/2022.

2022T00420FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 4/4/2022 enregistré à la recette des finances de Raoued en date du 11/4/2022, quittance n°M048240, enregistrement n°22201426, Madame Sirine Saidi a vendu à Monsieur Nidhal Ayari le fonds de commerce «Dolce Café», Buvette, situé à 2 Rue Al Moutanabi La Petite Ariana, avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de 36.000,000 DT.

Toutes les oppositions seront acceptées chez Maître Fatma Zahra Rouissi sise au 45 Avenue Habib Bourguiba, le colisée, esc 3ème étage Tunis et durant une période limitée de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au journal officiel.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 16/4/2022.

2022T00421FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente établi le 30/3/2022, enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba, le 7/4/2022, sous le n° : 22200643, quittance n°M027476, Mr Zouhair Ben Ali Blel a vendu à Mme Dalila Ben Hammouda Al Sghaier la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné au commerce, exploité dans le local sis à rue Ibn Sina Menzel Bourguiba. Toute opposition doit être déposée dans les délais légaux à l'adresse du fonds de commerce. Le dit avis a fait l'objet d'une publication au quotidien «El Chourouk», le 16/4/2022.

2022T00422FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de donation de fonds de commerce, émis par les deux notaires Laila Atayallah, cin 06508924, et Sondos Oushi, cin 05420226, Mme Mouna bent Touhami Ben Saleh Jelassi cin numéro 09613097, a donné à Mme Khawla bent Touhami Jelassi cin 07105411, en date du 20 janvier 2015. Tout le fonds commercial portant l'identifiant unique au RNE 1509724/L, situé au Lotissement de Ben Osman Boumhel Al-Basatine 2097, représenté dans un espace d'animation, jardins d'enfants, crèches et garderie scolaire, cette publication est parue aux journaux Echourouk et le Quotidien le 13/4/2022.

2022R00931FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté et enregistré à la recette des finances de Bousalem le 30/3/2022 quittance n°M014438 sous le n° d'enregistrement 22200566 Mr Ouji Elalmi titulaire de CIN n°02397533 domicilié à Bousalem a renoncé la totalité du fonds de commerce exploité à la vente et location des robes de mariages sis à la rue zanzafoura Bousalem à Ouji Latifa titulaire de la CIN n°02546346.

Toutes oppositions devront être faite dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT entre les mains de Ouji Latifa au bureau de son avocat Maître Zoghlami Arbia sis à la Rue Khéredine Bousalem.

La renonciation du fonds de commerce a été publiée au journal quotidien Essabeh le 7/4/2022.

2022R00967FCCC2

Cession de parts d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mornag le 12/4/2022 sous quittance n°M025737 sous n° d'enregistrement 22200688 d'enregistrement Mme Jihen Bent Mohamed Ben Ali Ben Mohamed Ben Ghriss a cédé à Mr Wajih Ben Mohamed Ben Ali Gherissi toutes les parts du fonds de commerce exploité en tant qu'usine de fabrication des feuilles de Malsouka sis à route Errissala Sabala Mornag.

Les créanciers doivent faire oppositions à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 19/4/2022.

2022R00972FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date de 28/3/2022 et enregistré à la recette des finances de l'avenue Ettayib Lemhiri à Nabeul en date du 28/3/2022 sous le numéro 22201244 quittance numéro M092388, monsieur Hichem Badraoui demeurant la route de lido Dar Chaabene Elfehri; a vendu et a cédé à monsieur Sadak Bensalem demeurant à 11 rue Ali

Bouchoucha Nabeul; la totalité du fonds de commerce exploité au local à rue Ahmad Tlili à Nabeul, destiné à la broderie et la vente des robes de mariées. Les oppositions doivent être remises dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT au local sis à la rue Ahmad Tlili à Nabeul. Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 19 avril 2022.

2022R00975FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 13 Avril 2022 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 14 Avril 2022 sous n°22201416 quittance n°26087, Mr M'hamed Ben Bouguerra Ben Mohamed Chouaib titulaire de la CIN n°08276695 a vendu, au nom de son frère le propriétaire Mongi Ben Bouguerra Ben Mohamed Chouaib titulaire de la CIN n°08670478 par mandat général édité par acte authentique le 06 septembre 2021, à Mme Zeineb Bent Bannour Ben Salem Lejmi titulaire de la CIN n° 03955063 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sise au local situé 61 rue Habib Thameur Mahdia destiné au commerce de fabrication et de vente de fast Food.

Toutes oppositions doivent être adressées à l'acheteur à son siège situé à rue Elhaj Mohamed Abdesslam Mahdia, dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» le 16 avril 2022.

2022S00466FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 11 avril 2022 enregistré à la recette des finances de Moknine le 13/4/2022 sous le n°22200846 quittance n°M028113, la Société des services des produits agricoles «SOSEPA» identifiant unique n°1488101R sise à Km4 Route Menzel Fersi Moknine a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce du restaurant sis à Rue Habib Bourguiba Moknine avec tous ses éléments corporels et incorporels, à Monsieur Aymen Ben Habib Bdiri titulaire de la carte d'identité nationale n°14007032 délivrée à Tunis le 02/6/2017.

Les oppositions doivent être adressées au bureau du Maître Maher Ben Dhia sis à Immeuble Borj Khefacha 2ème étage B.2.10 Monastir dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux "La Presse" et "الصحافة" le 15 avril 2022.

2022S00469FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 15/3/2022 et enregistré à Ksar Hellal le 21/3/2022 sous le numéro 22200521 reçu n°19358 Mme Ahlem Saidene CIN n°04143811 a vendu à Mme Nourhène Elheni CIN n°06977908 la totalité du fonds de commerce non immatriculé au RNE qui consiste à tout commerce situé au n°37 cité commerciale 1 Ksar Hellal. Les oppositions seront entre les mains de l'acheteur rue Béchir Mouadeb Ksar Hellal cet avis est publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 01/4/2022.

2022S00470FCCC2

Vente des parties communes d'un fonds de commerce

En vertu d'un CSSP en date du 14/9/2021 enregistré à la recette des finances Diar El Wafea Sfax en date du 15/9/2021 quittance n°65951 enregistrement n°21204429 Mr Mohamed Asaad Hriz titulaire de la CIN n°01282251 a vendu à Mr Bassem Hbaeib titulaire de la CIN n°05333500 ses parties communes d'un fonds de commerce à usage de vente de lait et ses dérivés et aliments secs avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi que le droit au bail revenant de la location du lieu sis à Rue Tabouk Sfax.

Les créanciers peuvent produire leurs créances et consulter le contrat de vente entre les mains du vendeur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai légal à peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Al Sabeh» et «Le Temps» du 20/9/2021.

2022X00477FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances, Menzeh 6 le 4/4/2022 sous n°22202189 quittance M052624, madame Fajra Abidi C.I.N n°00326316 du 23/02/1999 demeurant à 16 Rue Aziza Othmana, Mutuelle ville, Tunis, a vendu à monsieur Mohamed Amine Abderrahim, C.I.N. n°14777107 du 29/10/2021 demeurant à 16 Rue Aziza Othmana, Mutuelle ville, Tunis. La totalité du fonds de commerce destiné au nettoyage à sec (Pressing), IU au RNE n°1177372K exploité au local sis à magasin n°6, imm Riadh Ennasr, angle Av. Hédi Nouira et rue Chedli Ben Abdellah, cité Ennasr2, Ariana.

Les oppositions seront acceptées entre les mains de l'acheteur élisant domicile au cabinet de l'avocat maître Moez Ben Aissia sis au 12, Av de la Liberté, Tunis, et ce, au cours des 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal le quotidien paru le 15 Avril 2022.

2022400978FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 4/4/2022 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 8/4/2022 (reçu n°M044238, enregistrement n°22202155) Mme Sayida Ben Njima et Mme Bahija Ben Njima ont vendu à la société «Spring Travel Services» S.A.R.L (R.C n°0879902L/A/M/000) la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente en détail de voitures miniatures métalliques et d'articles de cadeaux de luxe, sis au centre commercial «Les Jardins de la Soukra», La Marsa.

Toutes les oppositions seront acceptées auprès de l'avocat Maître Youssef Mahjoub demeurant au 83 Av Taieb M'hiri, le Belvédère, Tunis, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce est parue au journal «Echourouk » du 15/4/2022.

2022400981FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 20/8/2021, enregistré à la recette des finances de Tozeur, vol 2021 folio M021486, n°21201752 M Fakhredin Bouki vend au profit de Mme Intidhar Arfaoui, la totalité du fonds de commerce qui lui appartient sis à Rue Farhat Hached Tozeur.

Les oppositions seront faites auprès de Mme Intidhar Arfaoui à l'adresse du fonds de commerce vendu dans un délai de 20 jours à partir de la parution de la présente au JORT.

Cet avis a été publié au journal Essahafa du 15/4/2022.

2022400990FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

Contrat gérance libre en date du 01-3-2022, enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 6-4-2022 ; reçu n°M026294 enregistrement n°22301039. Son objet consiste en la location de la totalité d'un fonds de commerce exploité dans le local commercial sise à Rue Al Akid Taieb Karnaoui Khezama.

Monsieur Adem Ben Khalifa Ben Amar Albahri, Tunisien, C.I.N n°09340271 délivrée le 5/3/2018 a loué à la Société «STRETCH DENIM» Sté en cours de constitution représentée par son gérant Monsieur Hassen Ben Aicha, Tunisien, C.I.N 09274822 délivrée le 3/6/2016 un fonds de commerce exploité pour vente «PRET A PORTER».

Cet avis a été publié aux journaux le Quotidien et الشروق publié le 15 avril 2022 page n°22.

2022S00473FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 29 décembre 2021 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 5 avril 2022 sous le n°22300974 reçu n°M030021, Madame Alaakla Almosbahi CIN n°03421407 a loué à Monsieur Hassen Laamari CIN n°06531139 tout le fonds de commerce sis à 21 Avenue de la Liberté Tunis destiné à la restauration de type rapide avec tous les éléments corporels et incorporels pour une durée de deux ans à partir du 01/01/2022. Les oppositions sont faites à l'adresse du Fonds de commerce susmentionnée dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT. Cette annonce a été publiée au journal Le Temps du 14/4/2022.

2022400973FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Création d'un groupement de développement dans le domaine de l'agriculture et de la pèche

Suite à la décision de Mr le délégué de Ghardimaou en date du 28/01/2022 sous le numéro d'ordre 170 il est crée le groupement El balda, el Galaa, Ghardimaou

Siège social : el balda, el Galaa, Ghardimaou

Président Mr : Khedhiri Zied Ben Ahmed

Le groupement a pour mission principale : Exploitation, transformation et valorisation des produits agricoles

1- La protection des ressources naturelles la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde

2- Doter les zones de leur champ d'intervention en équipements et infrastructures de base agricoles et rurales

3- La participation à l'encadrement de leurs adhérents et leurs orientations à l'utilisation des meilleures techniques de culture en vue d'augmenter la productivité de leurs exploitations et le développement des systèmes d'irrigation et d'élevage

4- Faire progresser les femmes rurales en les impliquant dans des formations dans tous les domaines agricoles

5- L'établissement de relations de coopération et échange d'expériences dans le domaine de l'agriculture avec les autres organismes agricoles locaux et étrangers

6- Organiser des sessions de formation pour les jeunes et les femmes souhaitant s'engager dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche.

2022R00911APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne pour les Droits des personnes Sourdes

L'adresse : 9 rue du prisonnier 1006 Tunis angle Béchir Sfar

Ses objectifs :

- La contribution à faire connaître les droits des sourds

- La contribution au développement des capacités des sourds et leur attribuer des compétences au sein de la société Tunisienne.

- La participation à l'adhésion de l'union et l'orientation des sourds dans les domaines scientifiques et culturelles.

- La coopération entre les associations et les organisations qui visent des cibles communes tout en respectant les arrangements juridiques.

Fondateurs :

- Président : Ahmed Taoui

- Secrétaire général : Sami Ben Salah

- Trésorière : Ines Denguir.

2022400968APSF1

Constitution d'une association

- Nom de l'association : Association Kai-zen Tunisian.

- Siège de l'association : 34, rue Habib Bourguiba Ariana 2080.

- Objectifs : formation et encadrement des jeunes, encouragement et développement de leurs capacités, diffusion de la culture de l'exercice du sport et consécration des valeurs de citoyenneté et d'esprit olympique.

Spécialisations : Arts de défense mixtes (Kai-sen Tunisian : nouvelle innovation).

- Les Membres de Bureau :

- Président : Hatem Smati

- Premier vice-président : Karim Ouerghi

- Deuxième vice-président : Samah Kouki

- Trésorière : Nadia Bakini

- Secrétaire générale : Asma Chaeib.

2022400983APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière

Maître Jbebli Badi, Avocat sis à la Rue 8 juillet 1884 au Kef, annonce qu'une vente immobilière sera effectuée à la chambre des ventes immobilières à la cour de 1ère instance du Kef du titre foncier n° 19624 Kef, une terre agricole située à Abida Dahmani le Kef ayant une superficie totale de 13600 m² divisé en 13600 parts, propriété du saisi Amine Ben Touhami Ben Sliman, élève, demeurant à Abida Dahmani le Kef au profit de saisissant Wissem Hamzaoui, directeur commercial, sis à cité Sekka n°120 Dahmani le Kef, choisissant son adresse de communication auprès du cabinet de son avocat Jbebli Badi sis à la Rue 8 juillet 1884 le Kef. L'adjudication aura lieu le vingt trois mai deux mille vingt et deux (23/5/2022) à partir du 9h du matin devant la chambre des ventes immobilières à la cour de 1ère instance du Kef. L'adjudication prévue sera pour un prix primordial de vingt mille quatre cents dinars (20.400d000) fixé par expertise à part les frais légaux. La visite du titre objet de l'adjudication est permise durant toute la semaine pendant l'horaire du temps administratif.

2022R00966VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet maître Adel Ansi

Avocat à la cour

Avenue Habib Bourguiba Gafsa

tél. : 76 201 003

MF : 0852940B/P

Le créancier poursuivant : BH Bank, société anonyme en la personne de son représentant légal, inscrite au registre national des entreprises sous le n°W0024588 ayant son siège social à l'avenue Mohamed V, Tunis.

Le débiteur poursuivi : Mohamed Ben Lakhdher Ben Belgacem, sa profession agriculteur, demeurant à Mritba el fej Gafsa, titulaire de la CIN n°03016276 délivrée le 29/6/2004.

L'avocat poursuivant :

Maître Adel Ansi, avocat à la cour, avenue Habib Bourguiba, Gafsa.

L'immeuble saisi à vendre :

Le bien saisi fait l'objet du titre foncier n°13030 Gafsa dénommé "Dalel" sis à Mritba el fej Gafsa consistant en un terrain agricole d'une surface de 7 ha 62 ar 26 c.

Mise à prix : le prix initial de l'immeuble saisi est fixé au montant de 125.577.200 en y ajoutant les honoraires et les frais judiciaires quin seront fixés le jour de l'audience.

Les charges grevant l'immeuble saisi :

Hypothèque et commandement au profit de BH Bank.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu le lundi 16/5/2022 à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées à la salle d'audience ordinaire du Tribunal de 1ère instance de Gafsa à son siège au palais de la justice de Gafsa.

N-B : L'immeuble saisi peut être visité et constaté tout les jours de la - semaine, et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat, après soit consignation du tiers du prix initial, soit par chèque certifié, soit par une caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2022R00968VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Partie poursuivante : Les héritiers de Kamal Ahmida : sa mère Elmenoubia Batikh, sa femme Dalila ben Romdane, ses fils Chaima Ahmida et Montassar Ahmida, demeurant Rue Borj Khadija Chebba Mahdia.

Partie saisie : Mansour Zahi, demeurant sidi Elkafi Cité Est Chebba Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Sami Margli, Avocat à la cour de cassation, Rue Sassi Rejeb Mahdia.

Immeuble saisi : toutes les parts indivises revenant à la partie saisie dans l'ensemble d'un immeuble à usage d'habitation sise à l'impasse de sidi Elkafi cité Est Chebba Mahdia contenant deux "skifa", une cuisine, deux chambres, deux toilettes et de deux "feskias" d'une superficie totale 255m² limitée du Sud une impasse sidi Elkafi et de l'Est propriété de Salah Abdelwahed, du Nord propriété Khalifa Sassi et de l'Ouest propriété Naji Zahi.

Mise à prix : le prix des parts saisies est fixé à quarante-neuf mille huit cents soixante dix dinars neuf Cents Millimes (49.870.900) sans compter les frais et les honoraires de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu le lundi 23/5/2022 à partir de 9h du matin auprès de la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite du local : Tout intéressé peut visiter l'immeuble tous les jours de 9h du matin jusqu'à 18h du soir.

2022S00465VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule RNE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Houssem Ben Taoufik Ghadhab, Titulaire de la CIN n°06867644 demeurant à Moknine rue de Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété nommée "EL ONS" objet du Titre. Foncier n°53716 Monastir consistant en un terrain nu destiné à la construction d'une superficie de 390 m², situé à l'angle rue Ahmed Toufik Madani et rue Carthage Moknine.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 18/5/2022 à 9h.

Mise à prix :

Cent vingt cinq milles cent quatre-vingt dix dinars (125.190,000D), après rabaissement de 40 % avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2022S00467VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant rue Houland n°3 Tunis, Immatriculée aux R NE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Abdellaziz Ben Mahmoud Chakroun, Titulaire de la CIN n°04055691 demeurant à 30 place du congrès Ksar Hellal.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°100373 Monastir, parcelle n°22 consistant en un appartement avec ses parties communes, sis au 1er étage de l'immeuble "BAHIA", situé à l'Avenue Ali Bourguiba Monastir, d'une superficie de 57 m², composé d'un séjour, deux chambres, salle de bain, cuisine, et un espace couvert du 12 m.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 18/5/2022 à 9h.

Mise à prix :

Cent trois mille cinq cents Dinars (103.500.000 D) après abattement de 40 % de la mise à prix initiale, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2022S00468VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Mounir Ben Hedi Sallemi, gérant d'une société CIN 00463662 demeurant à Ariana ouest route Rouad Jaafer km2 Ariana.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «confort» objet de TF n°110924 Sfax sis à la route habbana parallèle à la route Sidi Mansour km 6 Sfax rue alaya dérivée de la ceinture reliant route Sidi Mansour et route Saltania et à 250 mètres de la route habbena, il est situé dans une zone d'habitation, il consiste en un terrain clôturé de tous les cotés d'une contenance de 479m² son entrée de la rue Alya par une porte enfer forgé au coin nord ouest existe une construction de 32m² délaissé contenant une cuisine et une toilette.

Il est délimité du coté sud par Mohamed Baccar, du coté est par Karray, du coté ouest par rue alaya de 10 mètres de largeur et du coté nord par Fathia Ghorbel.

Mise à prix : (123.000.000 d) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 16/5/2022 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X00468VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Habib Ben Hédi Regaieg CIN n°1247262 demeurant à 91 rue Abou Kassem Chebbi Sekiet Ezzit Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : L'immeuble sis à la rue Abou Elkacem Chebbi sekiet ezzit impasse alhammala Sfax consistant en un terrain clôturé de tous les cotés d'une contenance de 304m² sur le quel est édifiée une maison et un garage au coin nord.

La maison est composé d'une véranda, un couloir, un salon, une chambre, un couloir qui mène à une autre chambre, une cuisine, une toilette et une salle de bain d'une superficie totale de 116.50 m².

Un garage qui donne sur la rue Abou Elkacem Chebbi d'une superficie de 30m².

Mise à prix : (175.000.000 d) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 16/5/2022 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X00469VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Attijeri de Tunisie (Attijeri Bank), S.A. R.C : B140811997, sise à 24 rue Hedi Karray Centre Urbain Nord, domicile élu étude maître Atitallah Adel sis à la Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie saisie : Ilyes Ben Mohamed Ben Elbechir Lahyeni CIN 07272636 expert comptable demeurant à la route de Sokra km1 Sfax, n°328 et rue Omar Ben Jmaa Gremda Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé "dar guitar" objet du TF n°110782 Sfax avec les parts indivises soient 3676/116 dans le TF n°6842 Sfax sis à la route de sokra km 0.5 Sfax consistant en un appartement d'une contenance de 116 m² situé au 3ème étage d'un immeuble composé de 6 étages avec deux ascenseurs connu par résidence «touta» contenant une salle de réception, 3 chambres, une cuisine, 2 toilettes et 2 balcons.

Mise à prix : (140.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 18/5/2022 à partir de 9H du matin à la chambre, des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X00470VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : société tunisienne de recouvrement des créances SA, RC : B196131991, sise à 52 avenue Habib Bourguiba immeuble STB, AFRICA 1001 Tunis représentée par son représentant légal domicile élu chez Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Yahia Ben Mohamed Sadok, CIN 01277986 domicile élu chez cabinet maître Abdelhamid Ben Issa sis à immeuble intileka 2 bloc «c». 4ème étage.

2/ à botria délégation de jbeniana gouvernorat de Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Le 1er immeuble consiste en un terrain d'une contenance de 1500 m mesuré nord sud de 2 cotés 30 mètres et est ouest des 2 cotés 50 mètres sur lequel est édifiée une usine de fabrication des structures des bétons armé sis à la ceinture reliant hzag et jbeniana gouvernorat de Sfax contenant une loge gardien d'une superficie couverte de 19.71 m², un bloc sanitaire d'une superficie couverte de 18 m², une administration d'une superficie de 71.40 m², un espace couvert en zinc d'une superficie de 136 m² et un autre espace couvert d'une superficie de 243 m². L'immeuble est délimité du coté sud par une impasse, du coté est par le reste deux terrains appartenant à la partie saisie, du coté nord par un voisin et du coté ouest par une entrée d'où son entrée.

Le 2ème immeuble sis à la région botria délégation de jbeniana gouvernorat de Sfax d'une contenance de 5000 m² sur lequel est édifiée une villa d'une superficie de 120 m², un garage couvert en zinc d'une superficie de 66 m² à coté nord est, une chambre extérieur à coté nord d'une superficie de 15 m² et une construction non achevée et non couverte adjacent à la chambre extérieure d'une superficie de 30 m² l'immeuble délimité du coté sud par le reste de terrain appartient à la partie saisie, du coté est et ouest par un voisin et du coté nord par une entrée d'où son entrée.

Mise à prix : 1/ le 1er immeuble (116.454.000) après la réduction de 40% de prix.

2/ le 2ème immeuble (97.800.000) après la réduction de prix de 40%.

La date et lieu de la vente : lundi le 16/5/2022 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X00471VEPA1

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule Fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis.

Partie saisie : Société NAILI FILS ET CIE (S.A.RL), ayant son siège social 16, rue de Palestine, 2080 Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : La totalité des parts indivises (236000 m²) appartenant à la partie saisie de l'immeuble objet du titre foncier n°35047 Ariana dénommé «BON VENTRE» sis à Jaafar, Ariana consistant en un terrain montagneux sur lequel est exploité une carrière de pierres et des matériaux de construction équipée d'un espace pour l'administration, un entrepôt, une station de lavage et des ateliers de réparation des engins et des matériaux de travaux.

Mise à prix : (5.796.000D000) outre les frais de poursuite et les frais d'expertise judiciaire.

Date et lieu de la vente : Lundi 23 mai 2022 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance Ariana à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2022400972VEPA1

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis. M.F 0000120HPM000.

Partie saisie : Lotfi Ben Yahia titulaire de la CIN numéro 04149029 demeurant à l'avenue Habib Bourguiba, Sahline gouvernorat Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre :

1. Immeuble objet du T.F 33518 Monastir dénommé «Zohra» d'une superficie de 249 m² sis à l'Avenue Habib Bourguiba à Sahline gouvernorat de Monastir limitrophe aux chemins de fer consistant en une construction de type jumelée répartie en un rez-de-chaussée, un 1er étage est réparti en un Hall, séjour, salon, salle à manger, cuisine, salle d'eau, 3 chambres à coucher, S.D.B, chambre à coucher, dressing. Le 2ème étage est composé d'un séjour, coin cuisine et salle d'eau. Le tout alimenté en eau et électricité.

2. Immeuble objet du T.F 96213 Monastir dénommé «Zouhour» d'une superficie de 130 m² sis à Houmet Sidi Nasr la Medina rue Chedly Kallala consistant en une maison répartie en un Hall, séjour, 3 chambres à coucher, cuisine, W.C, et salle de bain, alimentée en eau et électricité.

Mise à prix : Immeuble objet du T.F 33518 Monastir (790.580,000 D.T)

Immeuble objet du T.F 96213 Monastir (131.180,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Mercredi (18 mai 2022) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Monastir à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable, les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2022400974VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Anis Ben Mouldi

Avocat à la cour

Rézig Centre bloc D 2ème étage Sidi Rézig Mégrine

Tél : 98.359.694

Fax : 71.425.495

Poursuivant : Héla Khoufi, titulaire de la CIN n°05333945, enseignante universitaire, demeurant immeuble nour city bloc B appartement 43 centre urbain nord Tunis, en sa qualité de copropriétaire indivis.

Poursuivis : Yassine Zouari, titulaire de la CIN n°01331462, enseignant universitaire, demeurant résidence Mirmar appartement A 2-3 parc Nahli Riadh Al Andalous Ariana, en sa qualité de copropriétaire indivis.

Avocat du poursuivant : Maître Anis Ben Mouldi, Avocat à la cour, Rézig Centre bloc D 2ème étage Sidi Rézig Mégrine.

Immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'appartement à usage d'habitation n°A 2-3, d'une superficie de 70 m², objet du T.F. n°68584 Ariana dénommé «mirmar 35», situé au premier étage du bloc A de la résidence Mirmar sise au parc Nahli Ariana, composé d'un salon, salle à manger avec balcon, d'une cuisine équipée avec séchoir, d'une salle de bain, d'une petite pièce et de deux chambres à coucher.

L'appartement est équipé du chauffage central, ses portes sont en bois et une partie de son sol est revêtue du marbre de Thèla. L'immeuble est équipé d'un ascenseur.

La vente a aussi pour objet le droit de jouissance d'une place de parking au sous-sol de l'immeuble ainsi que les 137/10000 parts indivis du titre foncier n°24177 Ariana qui sont rattachés à l'appartement.

Mise à prix : fixée après rabaissement à 122.836,560 Dinars, sans les frais.

La visite de l'immeuble : Tous les jours. Pour de plus amples informations, prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au Greffe du Tribunal de première Instance de l'Ariana et à l'étude de l'Avocat poursuivant.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 23 mai 2022 à partir de 9 heures à la chambre des criées du Tribunal de première Instance de l'Ariana.

Observations : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2022400986VEPA1

Vente d'un fonds de commerce aux enchères publiques

Etude Maître Bouzidi Moncef

Huissier de justice

MF : 567060J/A/P/000

44 Avenue de Londres 2ème étage

Tél/Fax : 71.253.008

Portable : 98.201.382

Le créancier poursuivant : Le receveur de finance Manzah 6. Adresse : Cité Jamil Manzah 6, Ariana.

Le débiteur propriétaire du fonds : Sté LOBNA (pâtisserie LOBNA) RC : B123291998 Rue Abou Loubeba Ansari manzah 6, Ariana.

Le titre exécutoire : Jugement n°4436 Cour d'Appel de Tunis le 6/7/2017.

Le fonds de commerce présenté à la vente : Un local commercial a peut prêt de 385m2 situé au Rue Abou Loubeba Ansari Manzah 6, Ariana (pâtisserie LOBNA) avec tous ses éléments corporels (indiquer dans le cahier de charge) et incorporels : (la clientèle - l'achalandage - le nom commercial).

La mise à prix 446.359, 040 Dinars.

Les frais : L'acheteur paye l'intégralité du prix et supporte tous les frais d'excusions du jugement ainsi que les frais de la vente, de l'enregistrement et de publication.

Date et lieu de la vente : Jeudi 12/5/2022 à 11 heures du matin et ce qui suit sur le lieu du fonds de commerce, Rue Abou Loubeba Ansari Manzah 6, Ariana».

Conditions pour la participation aux enchères : Ne peut participer aux enchères que celui qui a déposé un montant de 100 milles dinars chez l'huissier de justice ou à la recette des finances.

La visite du fonds de commerce est ouverte pendant les horaires administratifs après contact avec l'huissier. La remise n'aura lieux qu'après l'encaissement réel du prix.

A été publié au journal le Temps le 17/4/2022.

2022400987VEPA1

Avis aux créanciers

Société CLAIRE DE LUNE (en faillite)

«Hôtel DIMES»

Le syndic de faillite de la Société CLAIRE DE LUNE informe le public qu'il compte mettre en vente un bien immobilier appartenant à la société (CLAIRE DE LUNE en faillite) situé à la zone touristique Mahdia

Sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : Cinq cent Mille Dinars (500 000Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 9/5/2022 (inclus)

Le cahier des charges est à retirer auprès du syndic de faillite : (contre le paiement de la somme non restituable de 200 DT) auprès de Mr Makram Ben Abderrahmen dont l'adresse : Rue Commandant Bejaoui Sousse Imm Médina B 19.

Tél : 73 203 045 /98 442 402

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2022S00474VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA GENERALE OBLIG SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la Loi 2001-83 du 24-7-2001 portant promulgation du Code des Organismes des Placements Collectifs

Siège social : 16, avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis

Identifiant unique au registre national des entreprises : 0514183 E

Les actionnaires de la GENERALE OBLIG SICAV sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 17 mai 2022 à douze heures (12h) au siège de la société au 16, avenue jean Jaurès - 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2021 ;

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice

2021 ;

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2021 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation des résultats;

- Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2022T00425SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 30 mai 2022

SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME DJERBA

Société anonyme

Au capital de 7.000.000 D.

Siège social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez Djerba

R.N.E. : 0008132XPM

Affiliation CNSS : 017733 - 79

Messieurs les actionnaires de la Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30 mai 2022 à 9h30 à l'Hôtel ALJAZIRA - DJERBA à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2021.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents au même exercice.

3) Approbation des comptes annuels relatifs au même exercice

4) Affectation des résultats de l'exercice 2021

5) Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs

6) Quitus aux administrateurs

7) Pouvoir en vue de formalités.

Cette publication tient lieu de convocation individuelle à tous les actionnaires.

2022R00965SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE RAINBOW HORTICULTURE TUNISIA S.A

Société anonyme

Au capital 7.714.500 dinars

Siège social : Lot N°9, Zone Industrielle de Mégrine, Saint-Gobain

Identifiant Unique : 1401523 M

Matricule C.N.S.S : N°402125-60

Messieurs les actionnaires de la Société RAINBOW HORTICULTURE TUNISIA SA, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 mai 2022 à 9 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

3. Examen et approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

4. Examen et approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

5. Quitus aux administrateurs ;

6. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2021 ;

7. Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

8. Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2022R00973SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du vendredi 27 mai 2022 à 16h00

Société des Foires Internationales de Tunis

S.A au capital de 10.000.000 DT

Identifiant Unique : 0031032E

Messieurs les actionnaires de la Société des Foires Internationales de Tunis sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 27 mai 2022 à 16h au siège de la société au Parc des Expositions du Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2021,

2/ Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes portant sur l'exercice clos au 31 décembre 2021,

3/ Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021,

4/ Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2021,

5/ Affectation des résultats de l'exercice 2021,

6/ Quitus aux membres du conseil d'administration.

7/ Pouvoirs pour accomplissement des procédures légales.

2022R00974SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE CLINIQUE EL HAKIM S.A

S.A au capital de : 2.797.980 DT

Siège social : Km1 Route Korba - Tazarka - 8024 Tazarka - Nabeul

Identifiant Unique : 1058454Y

Les actionnaires de la société Clinique El Hakim S.A sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le dimanche 15 mai 2022 à onze heures (11h), au siège social de la société Km1 Route Korba - Tazarka - 8024 Tazarka - Nabeul, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Exposé et étude de la situation financière de la société, en guise d'une éventuelle augmentation de capital en numéraire, à défaut fournir les ressources financières nécessaires.

- L'approbation de l'autorisation du conseil d'administration portant sur la cession d'une partie des actifs immobilisés pour la Compagnie Générale de Gestion et d'Investissement CGGI afin d'accéder aux crédits auprès des institutions financières.

- Déléguer à la Compagnie Générale de Gestion et d'Investissement CGGI, au vu de l'opération de cession, la conclusion de(s) contrat(s) de crédits(s) pour le compte de la société Clinique El Hakim S.A.

2022R00978SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : Rue Hédi Nouira 1030 Tunis

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 12 mai 2022 à 9H, au siège social de la société sise à rue Hédi Nouira 1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12. 2021;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 ;

3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de ce même exercice;

4. Approbation des conventions réglementées;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2021;

6. Fixation des jetons de présence;

7. Quitus aux administrateurs;

8. Renouvellement des mandats des administrateurs;

9. Pouvoir pour formalité.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2022R00981SANB3

Convocation

SMALT INVESTISSEMENT

S.A. au capital de 2 100 000 dinars

Siège social : Résidence Villa Noria Hammamet Yasmine 8057

Identifiant Unique : 0601564 C

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de prendre part à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 12 mai 2022 à 10 heures, au siège de la SIMSICAR, 67 Avenue Alain Savary cité jardins II Bloc B 3ème étage 1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et délai de convocation

- Lecture et approbation des rapports d'activités des exercices 2011 et 2012

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour les exercices 2011 et 2012

- Approbation des états financiers des exercices 2011 et 2012

- Affectation du résultat des exercices 2011 et 2012

- Approbation des conventions régies par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales

- Quitus aux administrateurs

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Fixation des jetons de présence des administrateurs

- Pouvoir pour accomplir les formalités de publicité légales.

2022R00987SANB3

Convocation

SMALT INVESTISSEMENT

S.A. Au capital de 2 100 000 dinars

Siège social : Résidence Villa Noria Hammamet Yasmine 8057

Identifiant Unique : 0601564 C

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de prendre part à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 12 mai 2022 à 11 heures, au siège de la SIMSICAR, 67 Avenue Alain Savary cité jardins II Bloc B 3ème étage 1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Constatation et décision en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales

2- Pouvoir pour accomplir les formalités de publicité légale.

2022R00988SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

ETANCHEITE TUNISIENNE

S.A au capital de 9 469 335,900 DT

Siège : Rue de la Physique, Zone Industrielle Ben Arous 2013

Identifiant Unique : 0000500R

Les actionnaires de la société ETANCHEITE TUNISIENNE S.A sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le lundi 16 mai 2022 à 10 heures au siège de la direction générale sis au siège : Rue de la Physique, Zone Industrielle 2013 Ben Arous, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

1. Modification de la raison sociale de la société;

2. Modification corrélative des statuts;

3. Délégation de pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement des formalités requises par la loi.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur, sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2022R00991SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022

Sté de développement économique el Hamma

Sté anonyme

Au capital de 93 460 DT

Siège social : rue Béchir Sfar El Hamma 6020 Gabès

Identifiant unique : 0588599-G

Les actionnaires de la société de développement économique El Hamma sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le vendredi 13 mai 2022 à 10 heures à la maison de jeunesse Mohamed Ali El Hamma sise à l'avenue Habib Bourguiba El Hamma à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Inviter le commissaire aux comptes à mettre à jour ses rapports généraux relatif aux états financiers pour les années 2010 et 2011 et 2012.

2022X00474SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022

Sté de développement économique el Hamma

Sté anonyme

Au capital de 93 460 DT

Siège social : rue Béchir Sfar El Hamma 6020 Gabès

Identifiant unique : 0588599 G

Les actionnaires de la société de développement économique El

Hamma sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 13 mai 2022 à 11 heures à la maison de jeunesse Mohamed Ali El Hamma sise à l'avenue Habib Bourguiba El Hamma à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation du retard de l'assemblée.

2/ Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers des années 2010-2011-2012.

3/ Approbation des conventions légales contenues dans le rapport spécial du commissaire aux comptes pour les années 2010-2011-2012.

4/ Approbation de l'affectation du résultat comptable 2010-2011-2012.

5/ Nomination des membres du conseil d'administration de la société pour les années 2013-2014-2015 et 2016-2017-2018 et 2019-2020-2021.

6/ Nomination du commissaire aux comptes de la société pour les années 2013-2014-2015 et 2016-2017-2018 et 2019-2020-2021.

2022X00475SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ONE TECH HOLDING

S.A faisant appel public à l'épargne

Au capital social de 80.400.000 dinars

Siège social : 16, rue des entrepreneurs - La Charguia 2-2035 Ariana

MF : 1174821/B/N/M/000

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 26 mai 2022 à 11 heures, au siège social de la société sis 16, Rue des Entrepreneurs - La Charguia 2-Ariana- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation;

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la Société et du Groupe One Tech de l'exercice clos le 31/12/2021 ;

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société et du groupe One Tech de l'exercice clos le 31/12/2021 ;

4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2021 ;

5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2021 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2021 et distribution des dividendes;

7. Approbation des conventions réglementées conclues par la Société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts de la Société;

8. Quitus aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2021 ;

9. Fixation du montant des jetons de présence ;

10. Renouvellement du mandat des administrateurs actuels de la Société ou nomination des nouveaux membres du conseil d'administration de la Société;

11. Approbation de deux (2) candidats retenus au poste de membres indépendants au Conseil d'Administration de la Société;

12. Ratification de la désignation du représentant des actionnaires minoritaires, membre du Conseil d'Administration de la Société à la suite de son élection par l'Assemblée Générale Elective du 26/5/2022 ;

13. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes de la Société ;

14. Questions diverses; et

15. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs - Charguia 2 - Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

2022400975SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SYSTEL

SA au capital de 100.000 DT

Siège social : 16, Rue des Entrepreneurs - La Charguia 2 - Ariana

Identifiant unique : 341640 Z

Messieurs les actionnaires de la Société SYSTEL SA sont invités à assister à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 13 mai 2022 à 10 heures au siège social de la société sis 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II - Ariana, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021 ;

3. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes sur la gestion et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

6. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts ;

7. Quitus aux membres du conseil d'administration;

8. Fixation du montant des jetons de présence ;

9. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration;

10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

11. Questions diverses; et

12. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 15 jours avant la date de la réunion.

2022400976SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société EDIFIA

S.A. au capital de 2 200 000 dinars

Siège social : Cité Jardins du Lac, Résidence La Lune du Lac, Bloc B - RDC, 1053 Les Berges du Lac II - Tunis

Identifiant unique : 0984867R

Messieurs les actionnaires de la Société EDIFIA sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 12 mai 2022 à 17 heures au siège social, en vue de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales au cours de l'exercice 2021.

2. Rapports du commissaire aux comptes relatifs à ce même exercice.

3. Approbation, s'il y a lieu, du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021

4. Affectation du résultat de l'exercice 2021.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Pouvoirs pour les formalités.

2022400980SANB3

Convocation

CURAT SA

Société anonyme au capital de 110.000D000

Siège social : 11, rue Mohamed Ali Annabi 1002 Tunis

RC : B1138741997

MF : 006015J/A/M/000

Messieurs et Mesdames les actionnaires du C.U.R.A.T SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 5 mai 2022 à 10h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la société, relatif à l'exercice 2021.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

3) Approbation du rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers de l'exercice 2021.

4) Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

5) Affectation des résultats.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2022400982SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2022

La Société de gestion de la TechnoPole Sidi Thabet-BiotechPole Sidi Thabet, société anonyme au Capital de 6 139900 dinars siège social : Sidi Thabet 2020 - Ariana, MF : 1062122J/A/M/000

Une copie de cette annonce a été déposée au registre national des entreprises sous le numéro 2022277809.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société de gestion de la TechnoPole Sidi Thabet, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 19 Mai 2022 à 9h30 mn, à la Salle des Réunions de la pépinière d'entreprises de la Technopole Sidi Thabet à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021 et présentation des comptes dudit exercice.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers et sur les conventions réglementées de l'exercice 2021.

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des états financiers ainsi que des conventions règlementées relatives à l'exercice 2021.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2021.

- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

- Affectation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2021

- Revue de la composition du conseil d'administration (nombre de siège par actionnaire).

2022400985SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société SMART TUNISIE

SMART TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 36155155,000 dinars

Siège social : 9 Bis Impasse N°3 Rue 8612 Z.I Charguia 1-2035 Tunis

MF : 0544435 X/A/M/000

Identifiant unique : 0544435 X

CNSS : 00208881/40

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société SMART TUNISIE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 11 mai 2022 à 10 h à l'hôtel Laico Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation des rapports de gestion individuel et consolidé du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021,

2- Lecture des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels relatifs à l'exercice 2021 et du rapport général des co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2021 de la société SMART TUNISIE et approbation des états financiers individuels et consolidés de la société SMART TUNISIE pour l'exercice 2021,

3- Affectation du résultat de l'exercice 2021,

4- Approbation des conventions régies par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2021,

5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

6- Détermination et attribution des jetons de présence 2021 aux membres du Conseil d'Administration,

7- Désignation de deux administrateurs indépendants,

8- Pouvoirs en vue des formalités.

2022401001SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2022

SBA WORKFORCE

Société anonyme

Au capital de 1 504 990 dinars

Siège social : Green Center, Bloc C-3-1, Rue du lac de Constance 1053 - Les Berges du Lac - Tunis, Tunisie

M.F : 1382628 M/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de SBA Workforce sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 10/5/2022 à 11 h au siège social de la société - Green Center, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020.

- Lecture du rapport Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2020.

- Lecture et Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2020.

- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

- Quitus aux Administrateurs.

- Examen et approbation des Conventions Réglementées

- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023

- Pouvoir aux porteurs.

2022401004SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2022

SBA WORKFORCE

Société anonyme

Au capital de 1 504 990 dinars

Siège social : Green Center, Bloc C-3-1, Rue du Lac de Constance 1053 - Les Berges du Lac - Tunis, Tunisie

M.F : 1382628 M/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de SBA Workforce sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 10/5/2022 à 12h au siège social de la société - Green Center, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- Changement de dénomination sociale de la société

- Pouvoir aux porteurs.

2022401005SANB3

Autres sociétés

Avis

Le président du conseil d'administration de la Société Mutuelle Centrale de Services Agricoles et Industriels "Zouila" a l'honneur d'informer tous les adhérents que l'assemblée générale extraordinaire aura lieu le lundi 13 juin 2022 à partir de 9 h du matin à la salle SKIFA avenue 14 Janvier à Mahdia et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital.

2- Continuité de l'activité de la Société.

N-B :

1- Cet avis est considéré comme une convocation personnelle à chaque adhérent à la Société Mutuelle.

2- Les adhérents empêchés d'assister peuvent donner un mandat certifié de les représenter à l'Assemblée générale extraordinaire. Le mandataire doit être un autre membre de la société mutuelle ou le conjoint du mandant ou un de ses ayants - droits majeurs ou ses ascendants ou un allié.

2022S00471SODB3

Avis

Le Président du Conseil d'Administration de la Société Mutuelle Centrale de Services Agricoles et Industriels «Zouila» a l'honneur d'informer tous les adhérents que l'Assemblée Générale ordinaire de l'exercice 2018/2019 aura lieu le lundi 13 Juin 2022 à partir de 10 h du matin à l'espace «SKIFA», Avenue 14 Janvier à Mahdia, et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports moral et financier et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018/2019.

2- Approbation des rapports et des états financiers.

3- Quitus aux membres du conseil d'administration.

4- Mise à jour de la liste des adhérents.

5- Election du deux tiers des membres du conseil d'administration.

N-B :

- Il est porté à la connaissance des désireux de faire partie du Conseil d'Administration que le dépôt des demandes de candidatures se fait par lettre recommandée avec accusé de réception au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société Mutuelle Centrale de Services Agricoles et Industriels "Zouila" BP n°8 Mahdia et ce pendant la période allant du mardi 10 mai 2022 au vendredi 20 Mai 2022 inclus. Le candidat est appelé à payer une caution de 25 dinars à la caisse de la Société Mutuelle.

- Chaque adhérent peut se présenter au siège de la société huit jours avant le déroulement de l'assemblée pourvoir les P.V du conseil d'administration ainsi que les états financiers et le rapport du commissaire aux comptes.

- Les adhérents empêchés d'assister peuvent donner un mandat certifié de les représenter à l'assemblée générale extraordinaire. Le mandataire doit être un autre membre de la société mutuelle ou le conjoint du mandant ou un de ses ayants - droits majeurs ou ses ascendants ou un allié.

2022S00472SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Les héritiers de Mohamed Mezghanni et ses fils Salima, Saadia, Sakina, Somaya, Samira, Mohamed, Sahla et Mostafa déclarent avoir perdu leurs titre de propriété d'une parcelle de terre de 4114 m² située sur la route de l'Afran km 7 Sfax et ils veulent extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray Sfax.

2022X00472DIVD2

Avis

Monsieur Ridha Driss déclare avoir perdu leur titre de propriété d'une parcelle de terre de 2667 m² située sur la route de Gremda km 13 Sfax et il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2022X00473DIVD2

Avis

Monsieur Zribi Walid annonce que son titre de propriété d'une parcelle

de terrain ayant comme surface 2352.8m² située à la route de Manzel Chaker km 14 Sfax a été disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire «Ben Amira Sleh» situer 63 rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2022X00476DIVD2

Avis

Mme Zahra Ben Jouira a perdu son titre de propriété d'un terrain de 468.30 m² situé à Route El Maraania Délégation Mahrougua Agereb Sfax provenant d'une donation le 28 Janvier 2009 et veut extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Walid Masmoudi dans un délai de 30 jours à partir de l'apparition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2022X00478DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mer Mohamed Abid annonce que son titre d'un terrain de 520 m² situé à Route Sidi Mansour Km6 Sfax borné Sud Fekria Abid, Est Entrée, Nord Amina Abid Ouest Saber Abid provenant du contrat d'Achat le 28 Juillet 1995 dressé par les notaires Ahmad Baccar et Youssef Elleuch a disparu et veut extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Walid Masmoudi à la rue Slim Charfi près de la mosquée Sidi Belhssan Sfax Médina dans un délai de 30 jours à partir de l'apparition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2022X00479DIVD2

Perte d'un acte

Wasim Kammoun annonce la perte de son acte de propriété d'une maison sur un lot sis à route Taniour km 4 Tbolbi Sfax.

Il veut extraire un deuxième original.

Tous ceux qui ont opposition doivent l'annoncer auprès du Notaire à Sfax Rachid Cheihk Rouhou dans un délai d'1 mois.

2022X00481DIVD2